



UNE AUMONE S'IL VOUS PLAIT. - Afin que la *Revue* puisse être un lien de famille entre nos diverses Fraternités du Canada et des États-Unis, nous demandons humblement à nos Frères et à nos Sœurs, principalement aux Secrétaires ou aux Supérieurs des Discrets, de nous faire, de temps en temps, l'aumône d'une petite nouvelle concernant les événements édifiants, les vœux ou professions et les œuvres de leurs Fraternités. Que chacun apporte sa fleur, toute petite qu'elle soit, et le bouquet de famille réjouira.

Nous réclamons surtout ces relations, aux décès des Tertiaires. Que pour chacun, l'on veuille bien nous dire, au plus tôt et autant que possible, les noms et prénoms de la personne, son âge, son nom de religion, les dates de sa prise d'habit et de sa profession, la date et le lieu de sa mort. Souvent, la personne défunte aura laissé derrière elle le parfum de quelques paroles ou de quelques traits édifiants. Il ne faut pas laisser perdre pour le public ce bien de famille. Ainsi la Règle nous unira jusqu'après la mort.

Un mot d'affaires. Nos chers abonnés voudront bien nous donner l'absolution de deux péchés dont nous leur faisons l'humble aveu accompagné du plus ferme propos pour l'avenir. La Vie de saint Antoine étant plus considérable que nous ne l'avions prévu, arrive un peu en retard, mais n'en sera que mieux accueillie de nos lecteurs qui ont acquitté déjà le prix de leur abonnement. A cette prime nous joindrons le petit Calendrier, ainsi que le psaume *Exaudiat* et une notice. Cette notice contient le résumé des nouvelles indulgences concédées par le Bref du 7 juillet 1896. Elle est disposée de manière à être collée dans les Manuels que les Tertiaires ont entre les mains.

L'autre faute est que plusieurs de nos abonnés n'ont pas reçu le Calendrier de janvier. La poste ayant fait des difficultés à l'expédition d'une feuille volante jointe à la Revue, nous ne pourrions réparer ce mécompte que dans l'expédition de la prime.